

GUIDE INSCRIPTION PERMANENT

SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

Centre de Loisirs / ALSH Le Bonhomme de Neige

Activités périscolaires (matin, restauration scolaire et soir) et activités extrascolaires (mercredis, vacances)

ACCUEILLE LES ENFANTS DE 6 ANS À 14 ANS

MON INTERLOCUTEUR

ALSH Le Bonhomme de Neige - Maison de la montagne

30 avenue de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes

Tél. : 04 76 79 85 40 - 06 83 15 73 23 - Email : alsh@mairie2alpes.fr

**Pour que mon/ mes enfant(s) puisse(nt) être pris en charge
au sein de l'ALSH de la mairie des Deux Alpes et :**

SI MON ENFANT N'A JAMAIS ÉTÉ INSCRIT, JE DOIS :

- 1 Contacter l'ALSH pour toute nouvelle inscription**
- 2 Remplir le formulaire d'inscription pour la famille et une fiche sanitaire de liaison par enfant**
- 3 Fournir les pièces « obligatoires » suivantes :**
 - Pour chaque enfant : la copie du carnet de vaccination
 - Pour chaque enfant : l'attestation d'assurance responsabilité civile et accident corporel de l'année scolaire en cours
 - Pièce d'identité de l'un des deux parents
 - Pour le (les) enfant(s) concerné(s) : le PAI /un certificat médical datant de moins de trois mois
 - Le ou les livrets de famille complet(s),
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en général datant de moins de 3 mois
 - Les pièces d'identités des parents
 - Uniquement pour les familles du territoire de l'Oisans : un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, GDF, Eau ou téléphone fixe)
- 4 Retourner les documents complétés et les pièces « obligatoires » à l'ALSH (par papier ou par mail)**

SI MON ENFANT A DÉJÀ ÉTÉ INSCRIT, JE DOIS :

- 1 Fournir en début de chaque année scolaire, les pièces « obligatoires » suivantes, pour chaque enfant :**
 - La copie des pages du carnet de vaccination si de nouvelles vaccinations ont été effectuées
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile et accident corporel de l'année scolaire en cours
 - Pour le (les) enfant(s) concerné(s) : le PAI /un certificat médical datant de moins de trois mois
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en général datant de moins de 3 mois
 - Signaler tous changements de situation (adresse/coordonnées, familial etc.)
- 2 Retourner les documents complétés et les pièces « obligatoires » à l'ALSH (par papier ou par mail) ou les déposer via votre Espace Famille**